

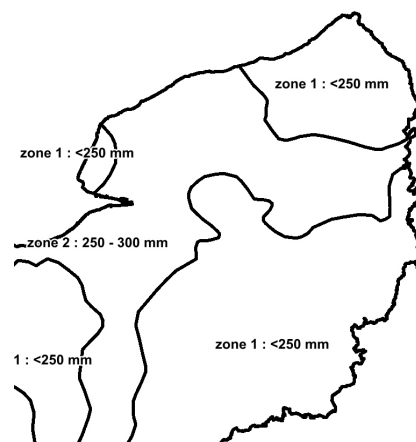
Plan prévisionnel de fertilisation

Reliquats d'azote Références 2019

Pour assurer le calcul de la dose bilan d'azote dans votre Plan de Fumure Prévisionnel (PPF), il est nécessaire de disposer d'une estimation du stock d'azote minéral disponible dans le sol à la sortie de l'hiver : le reliquat azoté. Pour les parcelles n'ayant pas fait l'objet d'une mesure spécifique, ou pour les parcelles présentant des valeurs aberrantes (valeur du NH₄ élevée supérieure à 20 kg N/ha), on se référera à des valeurs moyennes en fonction de la culture, voire du précédent et de la zone pluviométrique.

Vous trouverez ci-dessous les valeurs moyennes 2019.

Pluviométrie du 1^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2019
Source : Météo France et Arvalis Institut du Végétal



Voir carte des communes (27) au verso

Reliquat utilisable en kg N/ha selon la zone pluviométrique

CULTURE	Précédent	Zone 1 < 250 mm		Zone 2 : 250 à 300 mm	
		Profondeur 0-60 cm	Profondeur 0-90 cm	Profondeur 0-60 cm	Profondeur 0-90 cm
BLE	Betteraves	34 (35)	45 (131)	27*	41 (52)
	Pomme de Terre	37*	66 (45)	29 (11)	36 (42)
	Céréale paille enfouie	29 (127)	43 (144)	24*	37 (19)
	Céréale Paille exportée	30 (66)	48 (89)		
	Colza	34 (306)	57 (315)	28 (13)	44 (74)
	Lin	27 (105)	49 (224)	28 (23)	35 (112)
	Féverole	33*	51*	27*	40*
	Pois	28 (42)	57 (48)	27*	44*
	Maïs Fourrage	34 (25)	60 (16)	25 (34)	40 (92)
	Maïs Grain	34 (24)	53 (13)	25*	37*
Autres	32*	52*	27*	39*	
COLZA		23 (129)	29 (125)	22 (15)	25 (42)
ESCOURGEON		24 (146)	43 (139)	24*	37 (45)
AUTRES CULTURES D'HIVER		30*	50*	25*	35*
CULTURES PRINTEMPS ⁽¹⁾	Avec culture intermédiaire	40 (188)	51 (161)	40 (282)	45 (53)
	Sans culture intermédiaire	36 (133)	47 (140)	36 (152)	34 (162)
	Après Culture dérobée	15*	20*	10*	15*

Remerciements aux agriculteurs ayant participé aux mesures, aux laboratoires (AUREA, GALYS, PROXILABO, LANO), aux GDAs et CETAs, au GRCETA de l'Eure, aux Observatoires BACs 27 et 76, à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, aux Coopératives NATUP, SEVEPI, NORIAP, Terres de lin et aux négoce SOUFFLET, ALTERNAE, DUMESNIL

Synthèse Chambres d'agriculture de l'Eure et Seine-Maritime à partir d'un nombre de situations voisin de **6100 parcelles**
La valeur entre parenthèses indique le nombre d'analyses prises en compte dans le calcul de **la moyenne (chiffre en gras)**
Sont exclues des moyennes les situations avec apports organiques

* A défaut d'un nombre suffisant de valeurs dans une catégorie, une valeur « guide » est proposée

(1) Pour le lin et les Pommes de Terre, le reliquat de référence est mesuré sur 0-45 cm

En sol superficiel et reliquats terres à lin et pomme de terre (reliquat sur 45 cm en kg N/ha)

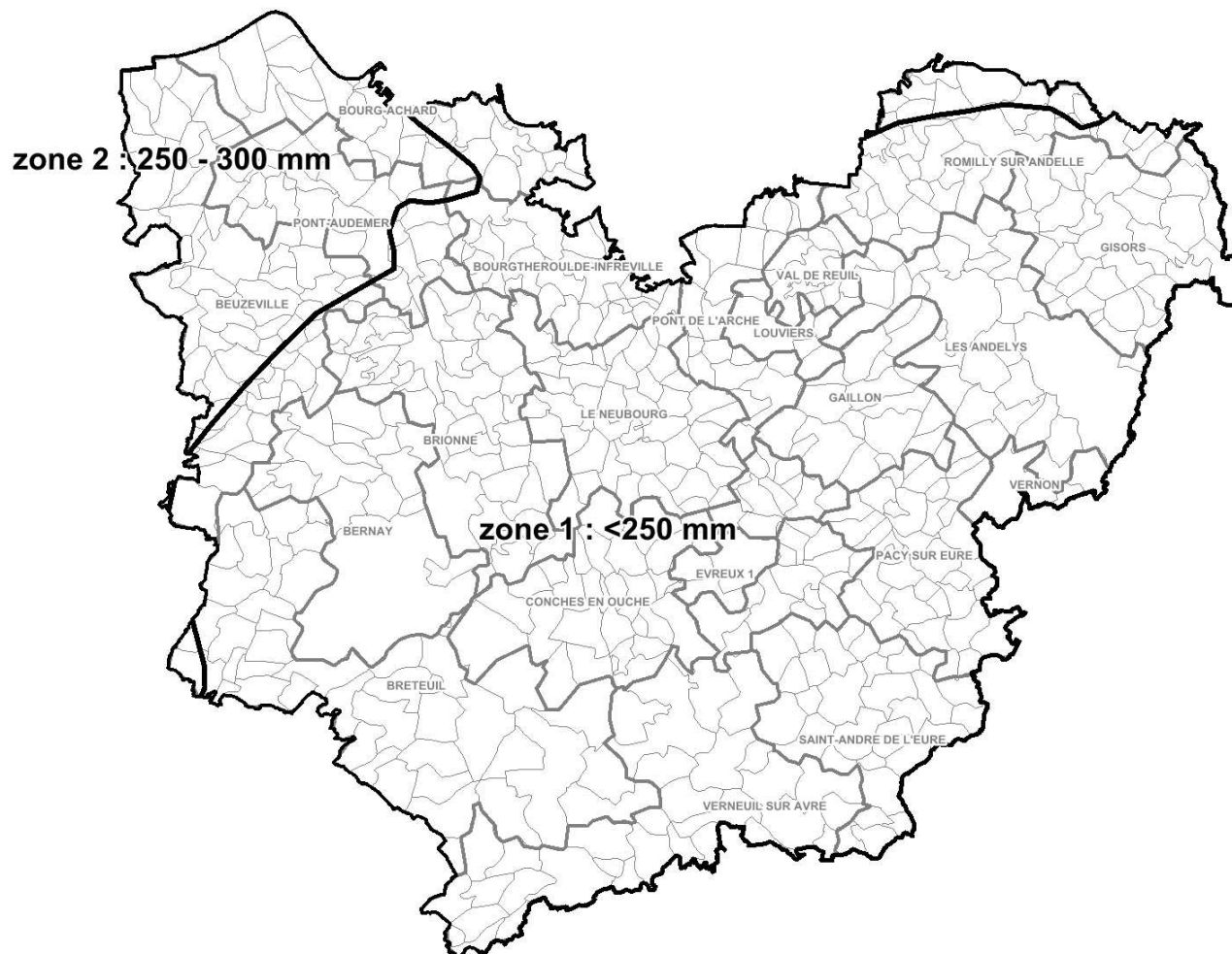
CULTURE	Zone 1	Zone 2
CEREALES	19 (193)	15*
COLZA	19 (43)	15*
AUTRES CULTURES D'HIVER	19*	15*
CULTURES PRINTEMPS	Avec cult. Intermédiaire	29 (51)
	Sans cult. Intermédiaire	25 (351)
Cult prtps après dérobée **		5*

** Dérobée récolte printemps

Attention : toutes les exploitations de plus de 3 ha doivent disposer d'une mesure de reliquat à l'exploitation (sur une des 3 cultures principales). Seules les exploitations 100% herbagères sont exclues du dispositif.

NOUVEAU : 1 analyse d'un effluent d'élevage de son choix produit sur l'exploitation au cours des 3 premières années du programme d'actions (soit à réaliser au plus tard pour la campagne culturale 2020/2021).

Pluviométrie du 1^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2019
 Source Météo France et Arvalis Institut du Végétal



Liste Communes en Zone 2
 Les communes ne figurant pas dans cette liste sont rattachées à la zone 1

AIZIER	MANNEVILLE-SUR-RISLE
APPEVILLE-ANNEBAULT	MARAIS-VERNIER
ASNIERES	MARTAINVILLE
BAILLEUL-LA-VALLEE	MORAINVILLE-JOUVEAUX
BERVILLE-SUR-MER	NOARDS
BEUZEVILLE	PERRUEL
BOSQUENTIN	PIENCOURT
BOULLEVILLE	PONT-AUDEMER
BOUQUELON	QUILLEBEUF-SUR-SEINE
BOURNEVILLE-STE-CROIX	ROUGEMONTIERS
BRESTOT	ST-AUBIN-DE-SCELLON
CAMPIGNY	ST-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF
CAUVERVILLE-EN-ROU	ST-CHRISTOPHE-SUR-CONDE
COLLETOT	STE-OPPORTUNE-LA-MARE
CONDE-SUR-RISLE	ST-ETIENNE-L'ALLIER
CONTEVILLE	ST-GEORGES-DU-VIEVRE
CORMELLES	ST-GERMAIN-VILLAGE
CORNEVILLE-SUR-RISLE	ST-JEAN-DE-LA-LEQUERAYE
EPAIGNES	ST-MACLOU
EPREVILLE-EN-LIEUVIN	ST-MARDS-DE-BLACARVILLE
ETREVILLE	ST-MARTIN-ST-FIRMIN
ETURQUERAYE	ST-OUEN-DES-CHAMPS
FATOUVILLE-GRESTAIN	ST-PHILBERT-SUR-RISLE
FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE	ST-PIERRE-DE-CORMELLES
FLEURY-LA-FORET	ST-PIERRE-DES-IFS
FONTAINE-LA-LOUVET	ST-PIERRE-DU-VAL
FORT-MOVILLE	ST-SAMSON-DE-LA-ROQUE
FOULBEC	ST-SIMEON
FOURMETOT	ST-SULPICE-DE-GRIMBOUV.
FRESNE-CAUVERVILLE	ST-SYLBESTRE-DE-CORM.
HEUDREVILLE-EN-LIEUVIN	ST-SYMPHORIEN
LA CHAPELLE-BAYVEL	ST-THURIEN
LA LANDE-SAINT-LEGER	SELLES
LA NOE-POULAIN	THIBERVILLE
LA POTERIE-MATHIEU	TOCQUEVILLE
LE BOIS-HELLAIN	TOURVILLE-SUR-PONT-AUD.
LE TORPT	TOUTAINVILLE
LE TRONQUAY	TRIQUEVILLE
LES HOGUES	TROUVILLE-LA-HAULE
LES PLACES	VALLETOT
LES PREAUX	VANNECROCQ
LETTIGUIVES	VASCOEUIL
LIEUREY	VERNEUSSES
LORLEAU	VIEUX-PORT
MANNEVILLE-LA-RAOULT	